



ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES  
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un  
meilleur  
traitement

PERSONNELS INFIRMIERS  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

POUR LES PERSONNELS INFIRMIERS,  
LE SNALC REVENDIQUE

- 1 LA GRILLE DE TRAITEMENT DE LA CATÉGORIE A-TYPE** et une IFSE équivalente à celle de nos collègues de catégorie A des autres ministères.
- 2 LE REFUS D'UN TRANSFERT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES** : les INFENES doivent rester personnels de l'État.
- 3 LE PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES** au même taux que nos collègues certifiés.
- 4 LE REMBOURSEMENT RAPIDE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**
- 5 LA PRISE EN COMPTE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS DE FRAGILITÉ** : maladie, accidents, handicap.
- 6 LA LIBERTÉ D'EXERCICE** dans le respect de nos statuts sous l'autorité des chefs d'établissement, et le refus de l'instauration d'une hiérarchie au sein des pôles départementaux.
- 7 DES LOCAUX ADAPTÉS** dans les établissements scolaires, en particulier dans le premier degré.
- 8 UNE VRAIE MÉDECINE DU TRAVAIL AFIN DE PROTÉGER LA SANTÉ DES AGENTS**, une politique efficace de prévention des risques psycho-sociaux, le traitement des situations de harcèlement.
- 9 LE RECRUTEMENT MASSIF DE TITULAIRES** pour assurer décemment les suivis personnalisés et se recentrer sur les missions premières de notre métier.
- 10 L'ANNULATION DE L'OBLIGATION DE COTISER À L'ORDRE DES INFIRMIERS**
- 11 UN LOGICIEL INFIRMIER** adapté et fonctionnel

**POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT**  
Je vote SNALC, je fais voter SNALC  
du 3 au 10 décembre 2026

